

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC219

présenté par  
Mme Bergé, rapporteure

-----

### ARTICLE 13 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu des récentes annonces relatives à la fusion entre TF1 et M6, il ne paraît pas opportun d'opérer une telle modification législative dans le cadre du présent projet de loi.